

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;  
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics  
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;  
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;  
 Nadia Sofia Matos Fernandes, secrétaire-recherchiste

La conseillère Magda Popceanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, est absente.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'kehá:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

---

## RÉSOLUTION CA25 170154

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## RÉSOLUTION CA25 170155

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 9 juin 2025, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incident de violence par arme à feu dans l'arrondissement et remerciement au SPVM</li> <li>Projet d'habitations modulaires sur le site de l'Hippodrome</li> <li>Festival Carimas</li> <li>Programmation estivale dans l'arrondissement</li> <li>14 juillet – fête nationale de la France</li> <li>18 juillet – Journée internationale Nelson Mandela</li> <li>1<sup>er</sup> août – Jour de l'émancipation</li> </ul>
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incidence de violence par arme à feu dans l'arrondissement et intervention</li> <li>Plantation d'arbres</li> <li>Changement de direction pour une portion de l'avenue Bourret</li> <li>Installation d'un terrain de soccer synthétique au parc McKenzie-King</li> <li>Événements au parc McKenzie-King</li> <li>1<sup>er</sup> juillet – rappel des ressources aux résidents</li> <li>Festival Carimas</li> <li>Articles concernant la décroissance du nombre de femmes cols bleu et importance de favoriser la mixité</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de réfection routière dans l'arrondissement</li> <li>Saillie et pavage sur l'avenue Girouard</li> <li>Fin de l'année scolaire – Fête à l'école Willingdon et fiesta de l'école Notre-Dame-de-Grâce</li> <li>Saint-Jean-Baptiste aux rendez-vous NDG</li> <li>Fête du Canada – Salle de la legion et événement avec les vétérans</li> <li>Félicitations aux étudiants gradués des écoles St-Luc, Villa-Maria, Royal-Vale et Marymount</li> <li>Danse en ligne – Centre Espoir Nouveau</li> <li>Cinéma dans le parc – parc Georges-Saint-Pierre</li> <li>Place Guillaume-Couture – activité d'échasses</li> <li>BBQ – Aînés de NDG</li> </ul>
Stéphanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> juillet – déchets et meubles en bordure de rue – importance du tri dans les bacs (compost, recyclage et poubelle)</li> <li>Pluies torrentielles durant l'été</li> <li>Vagues de chaleur – institutions municipales climatisées accueillant les citoyens</li> <li>Événements dans les parcs et rencontre des citoyens</li> </ul>
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités des dernières semaines</li> <li>Centenaire d'une résidente de l'arrondissement</li> <li>14 juillet – Journée internationale des personnes non-binaires</li> <li>1<sup>er</sup> juillet – campagne pour accompagner l'OMHM dans ses démarches de service</li> <li>Rencontre des comités de logement</li> <li>Annonce d'un fond pour des OBNL désirant construire du logement social</li> <li>Bail à Communauto pour des espaces de stationnement dans l'arrondissement</li> <li>Cinéma dans le parc – parc Benny</li> </ul>



## PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Christopher Olimpo	Fonctionnement municipal et implication citoyenne
Nicholas Ponari	Technologie pour aider la ville
George Christianis	Itinérance au parc Martin-Luther-King et chemin Camilien-Houde
Michael Shafter	Action positive pour Montréal
Carl Hamilton	Financement pour la construction d'une école primaire sur la rue Paré
Irwin Rapoport	Irresponsabilité fiscale et piste cyclable Terrebonne
Robert Michael Edgar	Sécurité des piétons à l'intersection des boulevards de Maisonneuve et Grand
Stephen Jass	Piste cyclable Terrebonne

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Annick Lorimier	Entente de services Glenmount
Mathieu Gallea	Accès aux patinoires (aréna)
Guillaume Danniel	
Sacha Vrkic	
David Gamper	Développement du parc-nature de l'Éco territoire de la Falaise Saint-Jacques
Shane Vickerman	Transparence de l'administration

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande un suivi de l'échéancier pour la réparation des jeux d'eau au parc Benny</li> </ul>
Stéphanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'enquiert de l'échéancier pour la plantation de fleurs sur le terre-plein de l'avenue Linton</li> <li>Demande qui a la responsabilité de l'entretien de la végétation aux abords du chemin de fer sur la rue Jean-Talon.</li> </ul>
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remercie les changements apportés à l'entrée de Décarie pour la piste cyclable sur Bourret et souhaite qu'il y ait davantage de signalisation pour le sens unique sur l'avenue McLynn.</li> <li>Demande si la piste cyclable de l'avenue Bourret sera uniquement une piste cyclable estivale.</li> <li>Souhaite des clarifications sur la possibilité de poser une même question comme seconde question lors des séances du conseil d'arrondissement.</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande à M. Moroz s'il soutient l'aménagement de la piste cyclable sur l'avenue Bourret</li> </ul>



**CORRESPONDANCE**

- Lettre de Non Omnis Moriar concernant une demande d'aide financière pour l'organisme Knights of Rizal;
  - Pétition déposée par François Frigon concernant les nuisances sonores du club de tennis Hilldale lors des soirées festives.
- 

**RÉSOLUTION CA25 170156****ENTENTE CADRE - IGF AXOM INC. - PLACE DU MÉTRO DE LA SAVANE**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder un mandat d'un montant de 139 407,19 \$, taxes incluses, à IGF Axiom dans le cadre de l'entente cadre d'arrondissement 59-25-ET-02 pour réaliser la surveillance des travaux dans les domaines du génie civil général, de l'électrique et de l'aménagement en surface (chaussée, égout, aqueduc et autres) de la place du métro de La Savane.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.01 1255652005

---

**RÉSOLUTION CA25 170157****RECONDUCTION - BAIL COMMUNAUTO INC.**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De reconduire, avec ajout de nouveaux sites en location, le bail avec Communauto inc. pour la location de cases de stationnement, pour le service en station de Communauto, à différents lieux de l'arrondissement, pour une durée de 5 ans, à partir du 1er août 2025, jusqu'au 31 décembre 2030.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.02 1258894001

---

**RÉSOLUTION CA25 170158****ORDONNANCE - GRAFFITI - 5450, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'édicter l'ordonnance OCA25 17047 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Toucher l'horizon » au 5450, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC, H3T 1Y7, dans le cadre du Volet 1 du Programme d'art mural (PAM) 2025 de la Ville de Montréal par l'artiste Izabelle Duguay;

Autoriser une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à MURAL et approuver la convention de contribution financière à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.03 1258942003

---

### **RÉSOLUTION CA25 170159**

#### **ORDONNANCE - GRAFFITI - 4811, RUE VÉZINA**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'édicter l'ordonnance OCA25 17048 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Commémorations migratoire de l'Asie du Sud-Est », sur un mur des Habitations Vézina de l'OMHM, au 4811, rue Vézina, Montréal, QC, H3W 1B9, dans le cadre du Volet 2 du Programme d'art mural (PAM) 2025 de la Ville de Montréal par l'artiste Bryan Beyung;

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à MU;

D'approuver la convention de contribution financière à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.04 1258942004

---

Le conseiller Sonny Moroz s'absente de la séance.

---

### **RÉSOLUTION CA25 170160**

#### **ORDONNANCE - GRAFFITI - 3435, AVENUE LACOMBE**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Despina Sourias

D'édicter l'ordonnance OCA25 17049 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Échos d'un quartier » ou « Ode au quartier » sur un mur du 3435, avenue Lacombe, Montréal, QC, H3T 1L9, dans le cadre du Volet 2 du Programme d'art mural (PAM) 2025 de la Ville de Montréal par l'artiste Isadora Ayesha Lima;

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 12 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à MURAL;

D'approuver la convention de contribution financière à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.05 1258942005

---

**RÉSOLUTION CA25 170161**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - 2 ORGANISMES - TABLE DE QUARTIER**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière de 37 419,31 \$ au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la réalisation de l'activité Table de quartier, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026;

D'accorder une contribution financière de 37 419,31 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation de l'activité Table de quartier, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026;

D'approuver la signature des conventions à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.06 1257570003

---

**RÉSOLUTION CA25 170162**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 9 OBNL - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**



Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'octroyer aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 26 985,60 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) et du cadre d'Intervention Accès Loisir de la Ville de Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) pour la période se terminant le 31 décembre 2025 :

OBNL	Montants 2025
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	2669,00 \$
Loisirs Soleil inc.	1729,33 \$
Les YMCA du Québec (NDG)	3638,53 \$
Camp Massawippi (Centre Mackay)	5869,53 \$
Loisirs sportifs Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	1817,84 \$
Cercle de l'amitié du Québec	4641,45 \$
Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (Saint - Raymond et Walkley)	3089,80 \$
Westhaven Elmhurst community recreation association	1978,65 \$
Association de Soccer de N.D.G.	1551,47 \$
<b>TOTAL</b>	<b>26 985,60 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.07 1253979001

---

Le conseiller Sonny Moroz est de retour.

---

### **RÉSOLUTION CA25 170163**

Le conseiller Peter McQueen déclare son intérêt, avant le début des délibérations, et indique qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - NOTRE-DAME-DES-ARTS - PARADE FÊTE À LA MAIN**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière de 12 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour la réalisation du projet Parade Fête à la main, durant la période estivale 2025;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



20.08 1258942002

**RÉSOLUTION CA25 170164****CONTRIBUTION FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 14 ORGANISMES**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 11 300 \$;

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Jamaica Association of Montréal 1141772351  4065 Jean Talon Montréal, Québec, H4P 1W6  Mark Henry	Le JAM vous invite à célébrer la riche diversité et l'héritage culturel de la communauté caribéenne dans la ville vibrante de Montréal lors du très attendu Festival Carimas Montréal 2025. Anciennement connu sous le nom de Carifiesta ou Carifete, cet événement emblématique de la culture caribéenne fait partie intégrante de la tapisserie culturelle de Montréal depuis des décennies.	<b>TOTAL: 800 \$</b>  Despina Sourias 300 \$  Stéphanie Valenzuela 500 \$
PAAL Partageons le monde 1172428204 5165 Queen Mary #402, Mtl, QC H3W 1X7  Pilar Hernandez Romero	PAAL propose une riche programmation 2024 dans l'arrondissement de CDN-NDG, axée sur l'inclusion, le dialogue interculturel et la valorisation des mémoires locales. Parmi les projets phares : l'exposition <i>Histoires NDG</i> à la bibliothèque Benny jusqu'au 20 juin, qui met en lumière les récits des résident·e·s ; <i>Broder ses racines</i> , dès le 31 juillet à la bibliothèque interculturelle, présente les œuvres textiles de femmes immigrantes ; une projection spéciale pour le Jour des peuples autochtones le 21 juin, en partenariat avec l'ONF ; la Fête nationale du Québec au parc NDG le 24 juin, avec Rendez-vous NDG et Biz NDG ; et le Festival Día de Muertos MTL, incluant un concert le 26 octobre et un événement communautaire le 1er novembre.	<b>TOTAL: 1 000 \$</b>  Peter McQueen 500 \$  Despina Sourias 500 \$
Les Bons Voisins de HLM St-Raymond 1177650778  100-5605 Chemin Upper-Lachine, Montréal	Afin de créer un sentiment de communauté, d'encourager la participation et de rompre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus, les membres de l'association des locataires organisent des repas	<b>TOTAL: 500 \$</b>  Peter McQueen 500 \$



<p>H4A 3S1 Shirley McCarthy</p>	<p>communautaires incluant le petit-déjeuner, déjeuner ou dîner dans la salle commune, sans frais pour les participants, environ huit fois par an.</p> <p>Ils organisent aussi régulièrement des parties de bingo (16 fois par an) avec des cartes-cadeaux d'épicerie comme prix.</p>	
<p>Bibliothèque et Centre Culturel Hellénique de Montréal 11142984310 2100 Av. de Marlowe, Montréal, QC H4A 3L5 Dimitrios Filippou</p>	<p>La Bibliothèque hellénique de Montréal sollicite du soutien à un projet crucial de préservation du patrimoine culturel de la ville. Fondée dans les années 1950, la Bibliothèque hellénique conserve environ 20 000 ouvrages sur la communauté grecque locale. Depuis 2022, des étudiants de l'Université McGill cataloguent les archives, nécessitant la fermeture temporaire de la bibliothèque. En avril 2025, une campagne vise à récolter 10 000 \$ pour financer ces travaux cet été. L'objectif est de terminer le catalogage et de rouvrir la Bibliothèque début 2026.</p>	<p><b>TOTAL 1 000 \$</b> Magda Popeanu 300 \$ Despina Sourias 700 \$</p>
<p>UrbaNature Éducation 1173590804 5964 avenue Notre-Dame-de-Grace #206 Montréal H4A1N1 Lisa Mintz</p>	<p>UrbaNature est à la recherche de financement pour soutenir ses activités de nature en plein air dans les parcs de CDN/NDG. Ils se concentrent sur les nouveaux immigrants et les autres communautés mal desservies, en particulier les familles et les personnes en situation d'isolement.</p> <p>Cet été, pour une troisième année consécutive, ils s'associent à l'Université Concordia, à Emplois d'été Canada, à des camps de jour de NDG et à des organismes communautaires pour organiser des promenades à la rencontre des chauves-souris, travailler sur la Tiny Forest, enseigner les sciences aux enfants sur le campus Loyola, ainsi que proposer diverses autres activités de plein air.</p>	<p><b>TOTAL 1 000 \$</b> Peter McQueen 500 \$ Despina Sourias 500 \$</p>
<p>Chalet Kent – Maison des Jeunes de CDN 1142990820 Karl-André St-Victor</p>	<p>Le Chalet Kent sollicite votre soutien pour notre projet de jardinage éducatif au sein de notre maison des jeunes. Ce programme vise à sensibiliser les adolescents à l'environnement, à la nutrition et à l'autonomie alimentaire, tout en favorisant l'esprit d'équipe et la responsabilité. Grâce à des ateliers pratiques, les jeunes apprendront à cultiver des légumes, à entretenir un jardin et</p>	<p><b>TOTAL: 1 000 \$</b> Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Magda Popeanu 300 \$ Stéphanie Valenzuela 500 \$</p>



	<p>à comprendre les cycles naturels. Ce projet leur offrira un espace d'expression, de détente et de valorisation personnelle. L'appui de l'arrondissement serait précieux pour concrétiser cette initiative porteuse de sens.</p>	
Femmes du monde à Côte-des-Neiges  1146204533  Christchna Pierre	<p>Fête fierté à Femmes du monde s'inscrit dans le cadre de la Wild Pride, une alternative citoyenne à la Fierté Montréal, ayant lieu du 30 juillet au 17 août prochains. Ainsi, FDM souhaite organiser une fête afin de célébrer la diversité sexuelle et de genres en collaboration avec Sweet like Honey Montréal, qui crée des évènements lesboqueer pour les personnes racisées. Cet évènement se tiendra le 14 août prochain de 17 h à 20 h et s'inscrit dans le travail d'inclusion des personnes de la diversité sexuelle et de genre au centre.</p>	<p><b>TOTAL: 1 000 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 350 \$ Magda Popeanu 300 \$ Stéphanie Valenzuela 350 \$</p>
Harlem du Nord  1176596873  34, 2e avenue Nord, Roxboro, QC. H8Y 2L2	<p>Festival musical urbain et familial, qui couvre les 5 dernières décennies de la culture hip-hop, avec une programmation variée qui illustre les éléments fondamentaux du hip-hop : DJ, Break dancing, graffiti &amp; arts visuels, MC, et connaissance.</p> <p>Incluant des jeux gonflables pour enfants, une station de maquillage pour enfants, et une exposition d'art visuels avec les artistes locaux.</p> <p>Également, dans le descriptif d'événement, faire rayonner l'organisme local, le Chalet Kent/maison des jeunes CDN et leur programme "Summer Vibes". L'évènement se déroulera au parc Mackenzie King de l'arrondissement CDN-NDG.</p>	<p><b>TOTAL: 500 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 150 \$ Stéphanie Valenzuela 350 \$</p>
Barbados House Montreal x CDN BCA  1145521291  199 Beaurepaire Drive Beaconsfield, PQ H9W 3B5  Cynthia Waithe	<p>La journée « I'z a Bajan » est un événement qui permet de rassembler différentes communautés et de célébrer leurs nuances culturelles uniques. C'est l'occasion pour les gens de se rassembler et d'apprécier la diversité présente dans leur communauté. La communauté barbadienne de Montréal est connue pour sa culture vibrante et vivante qui trouve ses racines dans les traditions ouest-africaines, européennes et caribéennes. La journée « I'z a Bajan », qui célébrera les Barbadiens de Montréal, est donc un événement</p>	<p><b>TOTAL: 500 \$</b></p> <p>Stéphanie Valenzuela 500 \$</p>



	<p>qui mettra en lumière non seulement la culture riche et dynamique des Barbadiens, mais aussi la manière dont elle a été influencée par d'autres cultures de la région. L'événement se déroulera au Parc Nelson Mandela.</p>	
Filipino-Canadian Chess & Social Club  1146204533  3555 Rue Lagacé, Dorval  Manuel Lagasca	<p>Le club d'échecs et social FILCAN organise chaque semaine des cliniques d'échecs au centre FAMAS, tous les samedis, pour les jeunes de la communauté. Comme chaque année, à l'occasion de la Journée de l'indépendance des Philippines, ils organisent un tournoi d'échecs ouvert à toutes et à tous afin d'encourager les membres de la communauté et de l'arrondissement de CDN-NDG à développer un intérêt pour les échecs.</p> <p>À travers leurs clubs et tournois, ils contribuent à l'engagement communautaire, à la réduction de l'isolement social et à la création de liens durables autour d'une activité positive et enrichissante.</p>	<p><b>TOTAL: 750 \$</b> Stéphanie Valenzuela 750 \$</p>
Ligue de Basketball des Philippines de CDN-NDG  3369771616  6546 McLynn Ave. H3X 2R6	<p>La Ligue de basketball philippine demande un financement discrétionnaire pour soutenir sa ligue estivale annuelle, qui offre des activités récréatives encadrées aux jeunes ainsi qu'aux aînés de la communauté. Cette initiative se distingue comme la seule ligue de basketball à Montréal à inclure une division spécialement dédiée aux personnes aînées, leur permettant de rester actives, engagées et socialement connectées grâce au sport.</p>	<p><b>TOTAL: 750 \$</b> Stéphanie Valenzuela 750 \$</p>
La Compagnie de danse folklorique Philippine de Montréal PAMANA ng LuzViMinda  1163271019  Anne-Marie Lavallée	<p>Pour célébrer son 20<sup>e</sup> anniversaire, PAMANA présentera sa 7<sup>e</sup> production scénique afin de marquer cet événement. Le spectacle mettra en lumière la manière dont le groupe a partagé et célébré la danse folklorique et la musique traditionnelles philippines avec la communauté multiculturelle de Montréal. Au-delà de la scène, la production soulignera comment PAMANA a su créer un environnement d'apprentissage pour les jeunes adultes désireux de s'impliquer dans leur communauté, tout en explorant leur identité culturelle.</p>	<p><b>TOTAL: 500 \$</b> Stéphanie Valenzuela 500 \$</p>
Association tamoule d'aînés du Québec	<p>Les Olympiades tamoules annuelles, également connues</p>	<p><b>TOTAL: 1 500 \$</b></p>



<p>1173331621  692-2-6767 Ch. de la Côte-de-Neiges Montréal (Québec) H3S2T6  Lingarajah Thiagarajah</p>	<p>sous le nom de Fête du sport, sont bien plus qu'une célébration de l'athlétisme : elles représentent une expression vibrante de l'esprit communautaire, de la connexion intergénérationnelle et de la fierté culturelle.</p> <p>Cet événement rassemble des jeunes, des aînés et des familles de tous horizons, et constitue une pierre angulaire de l'unité au sein de la communauté tamoule, tant dans l'arrondissement qu'au-delà.</p>	<p>Gracia Kasoki Katahwa 50 \$ Despina Sourias 200 \$ Stéphanie Valenzuela 1 250 \$</p>
<p>La Ligue des Noirs du Québec  1145577277  5201 Boulevard Décarie H3W 3C2  Max Stanley Bazin</p>	<p>Dans le cadre de la commémoration de la Journée Internationale du Souvenir de la Traite Transatlantique des Noirs et de son Abolition, 23 août, La Ligue des Noirs du Québec organisera différentes activités du 16 au 23 août 2025 sous le thème : Histoire et Mémoires de l'esclavage et la traite des noirs.</p> <p>Différents leaders communautaires, conférencier et politiciens s'adresseront au public. Un bottin commémoratif sera aussi produit et présenté lors de cet événement. Également, il y aura une exposition virtuelle des personnalités de la communauté noire et culturelle sur les média sociaux et le site web de la Ligue des Noirs du Québec. Une visite au cimetière des esclaves à Nigger Rock, Saint-Armand en Estrie sera aussi organisée.</p>	<p><b>TOTAL: 500 \$</b> Gracia Kasoki Katahwa 150 \$ Stéphanie Valenzuela 350 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'annuler la contribution de 1 200 \$ à la Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce approuvée par la résolution CA25 170042 et accepter le remboursement par l'organisme, lequel permettra que le montant puisse être attribué de nouveau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.09 1256290006

---

### **RÉSOLUTION CA25 170165**

### **ADOPTION DES SURPLUS DE GESTION - EXERCICE FINANCIER 2024**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'adopter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024, d'une somme de 2 738 100 \$, de réaffecter divers surplus affectés non utilisés pour un montant de 951 139 \$ et d'affecter 3 689 239 \$ à la réalisation de divers projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.01 1256460003

---

### **RÉSOLUTION CA25 170166**

#### **DÉPÔT - RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport des faits saillants des états financiers 2024 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

30.02 1259060004

---

### **RÉSOLUTION CA25 170167**

#### **ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 juillet 2025 joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA25 17050, OCA25 17051 et OCA25 17052 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.01 1255676005

---

### **RÉSOLUTION CA25 170168**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA25 17419**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le Règlement RCA24 17412 sur les tarifs (exercice financier 2025) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);



ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA25 17419 modifiant le Règlement RCA24 17412 sur les tarifs (exercice financier 2025).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1253930001

---

### RÉSOLUTION CA25 170169

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA25 17420

ATTENDU QUE le règlement abrogeant le *Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA23 17388) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2025, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA25 17420 abrogeant le *Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA23 17388) et adopter le Code de vie des bibliothèques, lequel entrera en vigueur le 1er septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1258942001

---

### RÉSOLUTION CA25 170170

#### PROJET DE RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-150

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-150 visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de logements sociaux, au 7000 à 7020, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);



De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

## **CHAPITRE I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

**1.** La présente résolution s'applique à la propriété située au 7000 à 7020 chemin de la Côte-des-Neiges, correspondant au lot 2 648 791 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

## **CHAPITRE II**

### **AUTORISATIONS**

**2.** Malgré la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition d'un bâtiment commercial existant et la construction d'un bâtiment de logement sociaux, ainsi que les travaux d'aménagement associés, sont autorisés conformément aux conditions énoncées à la présente résolution.

**3.** À cette fin, il est permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

1. à l'article 10, paragraphe 2° afin de déroger à la hauteur maximale prescrite en mètres;
2. à l'article 24 afin de déroger aux règles d'insertion;
3. à l'article 34 afin de déroger à la densité maximale prescrite;
4. à l'article 123 afin de déroger aux usages prescrits.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## **CHAPITRE III**

### **CONDITIONS**

#### **SECTION 1**

##### **CONDITION RELATIVE AUX LOGEMENTS SOCIAUX**

**4.** La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect de la condition suivante :

1. 100 % de la superficie résidentielle du projet vise la réalisation de logements sociaux, tel que défini dans le Règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial.

#### **SECTION 2**

##### **CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION**

**5.** Une demande de permis de construire complète et conforme doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat de démolition.

#### **SECTION 3**

##### **CONDITIONS RELATIVES AU CADRE BÂTI**

**6.** La construction d'un bâtiment doit respecter les conditions suivantes :

1. La hauteur maximale est de 6 étages et de 20 m;



2. Une densité maximale de 4 est autorisée

## CHAPITRE IV

### SOUS-SECTION 1

#### DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

7. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

1. d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants:
  - a. les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
  - b. les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
  - c. les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
  - d. la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
  - e. la méthode de collecte privée ou publique;
    - f. s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.
2. un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier proposant, le cas échéant, des mesures permettant de réduire les nuisances;
3. Un plan de gestion des matériaux issus de la démolition réalisé par un expert dans le domaine;
4. Une étude préparée par un expert doit démontrer la conformité des niveaux sonore et vibratoire aux niveaux prescrits par la réglementation municipale.

## CHAPITRE V

### SOUS-SECTION 1

#### DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les demandes de permis visées ci-dessous doivent respecter les délais prescrits:

1. Une demande d'autorisation de démolition visée par la présente résolution doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et de mobilité dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
2. Une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution doit être déposée avant la délivrance du certificat de démolition.
3. Les travaux de construction visés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivants la fin des travaux de démolition.
4. Les travaux d'aménagement extérieur prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.
5. À défaut des précédents délais, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet. Le terrain doit alors être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

## CHAPITRE VI

### SOUS-SECTION 1



## PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**9.** Aux fins de la délivrance d'un permis de construction, relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, en plus des critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379), les objectifs et critères suivants sont applicables:

1. L'architecture du bâtiment devra être conçue de manière à minimiser les effets de réverbération sonores;
2. Les façades du bâtiment devraient être animées par des jeux de brique, notamment au niveau du couronnement;
3. Éviter les matériaux d'imitation, tel que les textures d'imitations de bois et autres matériaux semblables;
4. Animer la palette des parements extérieurs (couleur) et éviter les couleurs sombres;
5. Éviter les gardes corps en verre et favoriser l'utilisation de matériaux opaques, tel que les métaux perforés ou déployés;
6. Favoriser un éclairage dirigé vers le sol et non éblouissant pour les parcours piétonniers et la cour intérieure;
7. Les condenseurs ou les appareils climatisés prévus sur les balcons doivent être non visibles de la voie publique;
8. L'aménagement d'un espace d'entreposage temporaire pour les matières résiduelles dans la cour avant doit être réalisé en coordination avec les interventions projetées sur le domaine public;
9. Limiter l'implantation de l'empiétement de l'aire d'entreposage des matières résiduelles extérieures sur le domaine public
10. Les aménagements projetés proposent une végétation adaptée aux conditions du site et qui assurent leur pérennité;

### ANNEXE A

Territoire d'application

---

Un débat s'engage.

---

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1253751016

---

### RÉSOLUTION CA25 170171

#### DÉROGATION MINEURE - 7005, RUE DE TERREBONNE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 11 juin 2025, la demande en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relatif à la demande a été publié sur le site internet de la Ville le 17 juin 2025 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'accorder une dérogation mineure à la marge latérale du bâtiment principal situé au 7005, rue de Terrebonne, tel que présenté au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par PLG Arpenteurs géomètres, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 11 juin 2025, afin de permettre un recul du bâtiment de 1,04 m par rapport à la limite latérale sud-ouest du terrain et ce, malgré l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie qu'un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge minimale prescrite de 1,5 m.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.05 1253751017

---

**RÉSOLUTION CA25 170172**

**DEMANDE DE PROLONGATION - DÉLAI D'ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adresser une demande de prolongation de délai de 12 mois à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce adopte ses règlements de concordance au plan d'urbanisme et de mobilité ;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la *Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.06 1253751020

---

**RÉSOLUTION CA25 170173**

**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS MAI 2025**

Madame la mairesse Gracia Katahwa Kasoki dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et tous les rapports des dépenses du mois de mai 2025.

60.01 1257479006



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 heures 21.

---

Gracia Kasoki Katahwa  
La mairesse d'arrondissement

---

Julie Faraldo-Boulet  
La secrétaire d'arrondissement

---

Les résolutions CA25 170154 à CA25 170173 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

